



## Parcs d'attractions : les 3 conseils de l'Afnic pour éviter les arnaques à la billetterie en ligne

**Guyancourt, le 29 avril 2025** – L'Afnic, association en charge du .fr ainsi que de plusieurs autres extensions ultramarines et génériques, met aujourd'hui en garde les internautes contre la multiplication des fraudes liées à l'achat en ligne de billets pour les parcs d'attractions, concerts, événements sportifs, musées, etc.

Le printemps est là, et avec lui la réouverture des parcs d'attractions, zoos et autres lieux de loisirs prisés des familles et des amateurs de sensations fortes. Mais attention ! Les arnaques à la billetterie en ligne se multiplient. Des sites frauduleux imitant les plateformes officielles piègent de plus en plus de consommateurs, qui se retrouvent avec des billets invalides ou perdent purement et simplement leur argent.

L'Afnic livre 3 conseils simples pour acheter des billets en ligne en toute sécurité. Voici comment éviter les pièges les plus courants.

### **1. Vérifier l'authenticité d'un site internet ou d'une adresse email avant d'acheter**

Les cybercriminels utilisent le typosquatting, une technique qui consiste à enregistrer des noms de domaine ressemblant comme deux gouttes d'eau à ceux des sites officiels. Quelques vérifications simples peuvent faire toute la différence :

- > Avant de cliquer sur un lien dans un email ou d'entrer vos informations bancaires sur un site, prenez quelques secondes pour examiner l'adresse du site ou l'expéditeur du message. Attention, parfois les altérations sont très subtiles : un simple accent ajouté, une lettre remplacée (exemple : "rn" au lieu de "m"), ajoutée ou supprimée.
- > Soyez attentif aux emails contenant des fautes, une formulation maladroite ou un ton inhabituel, qui peuvent être des signes d'une tentative de fraude.
- > Un doute ? Tapez directement le nom de domaine du site officiel dans votre navigateur plutôt que de cliquer sur un lien reçu par mail ou vu sur les réseaux sociaux.

### **2. Se méfier des offres trop belles pour être vraies**

Les cybercriminels exploitent le fait que les consommateurs sont attirés par les bonnes affaires en proposant des tarifs défiant toute concurrence.

- > La règle numéro 1 : si une offre vous semble trop belle pour être vraie... il s'agit très certainement d'une arnaque ! Les messages qui jouent sur l'urgence et l'exclusivité, tels que « Offre limitée ! » ou « Dernières places disponibles ! » doivent éveiller votre méfiance.



> Attention également aux annonces et promotions relayées sur les réseaux sociaux ou via des publicités en ligne. Certains sites internet frauduleux paient pour remonter dans les flux ou apparaître en haut des résultats de recherche.

### **3. Utiliser des moyens de paiement sécurisés**

Les cybercriminels vont souvent privilégier des solutions de paiement en ligne qui ne permettent ni recours, ni opposition. Ainsi, une fois la transaction effectuée, il devient très difficile, voire impossible de récupérer son argent en cas de problème. Certains indices peuvent vous alerter sur la fiabilité d'un site marchand :

> Évitez les paiements par virement bancaire ou carte prépayée, et méfiez-vous des sites qui ne proposent que ces options. Ces méthodes sont en effet très difficiles à contester et ne permettent donc pas d'être remboursé en cas d'arnaque.

> Privilégiez plutôt les paiements par carte bancaire ou via des plateformes reconnues (PayPal, Apple Pay...), qui offrent généralement une protection et permettent d'ouvrir un litige en cas de problème.

Adopter ces bons réflexes permet d'éviter les arnaques liées aux billetteries en ligne, mais aussi à tous les autres types d'achats sur internet.

#### **À propos de l'Afnic**

L'Afnic est l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération. Elle est l'office d'enregistrement désigné par l'État pour la gestion des noms de domaine en .fr. Elle gère également les extensions ultramarines .re (Île de la Réunion), .pm (Saint-Pierre et Miquelon), .tf (Terres australes et antarctiques françaises), .wf (Wallis et Futuna) et .yt (Mayotte).

Outre la gestion des extensions françaises de l'internet, le rôle de l'Afnic s'inscrit dans une mission d'intérêt général plus large, qui consiste à contribuer au quotidien, grâce aux efforts de ses équipes et de ses membres, à un internet sûr et stable, ouvert aux innovations et où la communauté internet française joue un rôle de premier plan. Ainsi, l'Afnic, association à but non lucratif, s'engage à verser annuellement 11 % de son Chiffre d'Affaires lié aux activités du .fr à des actions d'intérêt général, en finançant notamment les actions de la [Fondation Afnic pour la Solidarité numérique](#).

L'Afnic est également l'opérateur technique de registre d'entreprises et collectivités ayant choisi d'avoir leur propre extension, telle que .paris, .bzh, .alsace, .corsica, .mma, .ovh, .leclerc ou .snf. Fondée en 1997 et basée à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Afnic compte aujourd'hui plus de 90 collaborateurs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr).

#### **Contacts presse Afnic**

Nathalie Riera – 06 82 83 34 20 – [nathalie.riera@emphase-rp.fr](mailto:nathalie.riera@emphase-rp.fr)

Erika Nardeux – 06 50 96 37 74 – [erika.nardeux@emphase-rp.fr](mailto:erika.nardeux@emphase-rp.fr)

Hélène Gosset – 06 12 72 89 20 – [helene.gosset@emphase-rp.fr](mailto:helene.gosset@emphase-rp.fr)